

REGLEMENT # 48

Règlement décrétant le prolongement de la rue Pelletier (limite Saint-Gabriel)

ATTENDU les demandes des propriétaires de la rue et autres personnes circulant sur la rue Pelletier de faire déboucher cette rue sur la rue principale (Lavoie);

ATTENDU les difficultés de virer pour les autobus scolaires, les camions de déneigement et autres;

ATTENDU que la Municipalité juge opportun de donner suite à ces demandes;

ATTENDU que des ententes ont été complétées avec deux (2) des trois (3) propriétaires concernés;

ATTENDU qu'il devient nécessaire de procéder par règlement pour décréter le prolongement de la rue Pelletier et d'autoriser les procédures d'expropriation nécessaires pour l'acquisition du terrain et les travaux requis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Roch Santerre, appuyé par Lisette L. Sirois et résolu à l'unanimité que le règlement # 48 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par règlement ce qui suit:

ARTICLE 1: Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: La Municipalité décrète le prolongement de la rue Pelletier sur une longueur de deux cent quatre-vingt-quatorze pieds (294') nord-sud et trois cent pieds (300') est-ouest par une largeur de soixante pieds (60') nord-sud et de quarante-cinq pieds (45') est-ouest, tel que décrit sur un plan annexé aux présentes.

ARTICLE 3: Le Conseil est autorisé à acquérir pour les fins susdites, soit de gré à gré ou par voie d'expropriation si nécessaire, les parcelles de terrains requises.

ARTICLE 4: Le mandat est confié au procureur de la Municipalité d'entreprendre les procédures appropriées qu'un montant allant jusqu'à cinq mille dollars (5000,00 \$) pour l'acquisition du terrain, frais légaux, frais d'évaluation, d'arpentage, etc. ou accessoire à ladite expropriation.

ARTICLE 5: Le règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOpte le 6 novembre 1989

Simon Dubé

Mairesse

Brigitte Caron

Sec.-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à Saint-Pacôme, comté de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 09h00 de l'avant-midi et 17h00 de l'après-midi, le 10 novembre 1989

CERTIFIE CE 8 novembre 1989

Brigitte Caron
Brigitte Caron, Sec.-trésorière